importations de tous genres qui viennent de l'Angleterre et de la Belgique.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

DESURMONT-DESURMONT. *président.*
BRUN, *secrétaire*, etc., etc.

Tourcoing, le 26 janvier 1862.

CHRONIQUE LOCALE ET DEPARTEMENTALE.

L'administration des lignes télégraphiques a appelé l'attention de la Chambre de Commerce sur les difficultés que les adresses incomplètes apportent dans le service des dépêches et sur la nécessité de faire disparaître ces difficultés, aussi bien dans l'intérêt du public que dans celui de l'administration, au moment où l'abaissement du tarif détermine une augmentation considérable dans le nombre des correspondances.

L'administration tient à ce que le public sache qu'elle ne peut assurer la remise des correspondances que si l'adresse porte expressément la rue et le numéro de l'habitation du destinataire.

L'administration n'entend pas vraisemblablement faire de cette recommandation une prescription absolue, et exiger des expéditeurs sous peine de refus des renseignements que souvent ils n'ont pas eux-mêmes ; mais elle décline, avec juste raison, toute responsabilité de la non arrivée ou du retard des dépêches à adresses insuffisantes pour la renseigner sur le domicile ou destinataire.

La chambre de commerce se joint à l'administration pour recommander au public d'apporter dans la rédaction des adresses des dépêches télégraphiques tous les soins propres à assurer la régularité du service.

(*Communiqué par la Chambre de commerce.*)

On nous signale un article de l'*Echo du Nord* dans lequel il est question *des rues boueuses*, de la ville de Roubaix, *où ne se donne jamais le moindre coup de balai*.

L'auteur de cet article n'a sans doute pas pris la peine de s'assurer par lui-même que les rues de Roubaix sont, en général, dans un état de propreté qui laisse peu à desirer.

Le seul reproche que l'on puisse adresser à l'entrepreneur de l'enlèvement des boues c'est la négligence qu'il apporte à balayer les abords des propriétés communales. Son cahier des charges lui prescrit spécialement ce service.

Il est juste cependant de reconnaître que si la façade du *Square* n'est pas dans un état de propreté convenable, cela tient à la construction des aqueducs et aux travaux de pavage en voie d'exécution dans les deux rues contigues.

L'organisation de l'établissement public des Bains et Lavoirs touche à sa fin. On monte les appareils, et le materiel est déjà installé en partie.

L'impulsion active que l'on donne en ce moment aux travaux, permettra sans doute, d'ouvrir dans un délai rapproché cet utile établissement dont la création était depuis si longtemps réclamée.

Par arrêté de M. le ministre de l'intérieur, en date du 28 janvier dernier, le nommé Charles-Louis Hoeghe, âgé de 18 ans, né en Belgique, demeurant à Roubaix, condamné le 16 décembre 1861 par le tribunal correctionnel de Lille à deux mois d'emprisonnement et cinq ans de surveillance, pour vol, actuellement détenu à la maison d'arrêt de Lille, est expulsé de France.

Cet arrêté sera mis à exécution à l'expiration de la peine du condamné, fixée au 24 février prochain.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Chimie.

Lundi 24 février, à 7 h. 1/4 du soir.

DES ACIDES DE SOUFRE.

De l'acide sulfureux : Applications nombreuses de ce gaz.

Cours public de Physique

Mercredi 26 février, 7 h. 1/4 du soir.

1° Machine pneumatique : son histoire, ses soupapes, sa clef, son robinet à double épuisement ;

2° Machine de compression.

Tribunal de simple police de Roubaix.

AUDIENCE DU 13 FÉVRIER 1862.

Contraventions :

Dommage à la propriété mobilière d'autrui, 1 ; — contravention aux règlements sur les livrets d'ouvriers, 1 ; — bruits et tapages injurieux ou nocturnes, 4 ; — voies de fait et violences légères, 1 ; — police des cabarets, 2 ; — ivresse scandaleuse, 1 ; — défaut de tableau indicatif des noms, prénoms et demeure des bouchers sur la place, devant leur échoppe, 1 ; — injures verbales, 1 ; — police de roulage, pour défaut d'éclairage et abandon de voitures, 3 ; — petite voirie, 1 ; — salubrité, 1.

TOURCOING. — Encore un suicide. Un jeune homme, demeurant à la *Blanche-Porte*, s'est donné la mort au moyen d'un rasoir ; il n'est pas mort sur-le-champ ; son agonie a été, dit-on, assez longue. On attribue cet acte de désespoir à une déception de cœur.

Une opposition, faite à un mariage qu'il désirait, serait le principe du chagrin qui l'a conduit à cette extrémité violente.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 11 au 17 février 1862 inclus.

NAISSANCES.

15 garçons, 21 filles.

MARIAGES.

Du 17 février. — Entre Eugène Liévrauw, charcutier, et Lucie Vandecandelaere, journalière. — François-Joseph Crétel, fileur, et Clotilde Billet, journalière.

DÉCÈS.

Du 10 février. — Henri-Joseph Selosse, 70 ans, journalier, célibataire, canton de Barbieux. — Eugénie-Célina Dutat, 20 ans, tisserande, célibataire, rue de la Clef.

Du 11. — Benoît Lortiau, 64 ans, tailleur d'habits, époux d'Isabelle Janseghers, rue Latine. — Ludgers-Joseph Mantel, 23 ans, frère de l'école chrétienne, en religion frère Edulf, rue des Lignes. — François Henneuse, 47 ans, tisserand, époux de Marie Marcotte, Petit-Beaumont

Du 12. — Louis-Désiré Delattre, 39 ans, fileur, époux de Charlotte Prus, Hôpital. — Barbe-Rose Delannoy, 91 ans, rentière, veuve de Jean-Baptiste Deregnaucourt, rue Traversière.

Du 13. — Marie-Rose Legrand, 59 ans, ménagère, veuve de Cail-Joseph Lecomte, rue de l'Epeule.

Du 14. — Henri-Joseph Dujardin, 62 ans, tisserand, époux de Marie-Joseph Mullier, aux Trois-Ponts. — Pierre Selvegny, 26 ans, journalier, Hôpital.

Du 16. — Appoline-Joseph Carrette, 20 ans, bobineuse, célibataire, rue Latérale.

Du 17. — Isabelle-Rose Mortier, 64 ans, sans profession, célibataire, rue St-Antoine.

Plus 14 garçons et 7 filles décédés au-dessous de l'âge de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture.	le 19	le 20	hausse	baisse.
4 1/2 au compt.	99.00	100.10	1 10	» »
3 % au compt.	69.70	70.10	» 50	» »
Banque	3060	3050	» »	10 »
Oblig. du trés.	456.25	458.75	2 50	» »

Tribunaux.

Le 1er mars prochain, la Chambre des appels de police correctionnelle s'occupera de l'appel formé par MM. Olbach, Lapp, Huart et Caraguel contre le jugement qui a condamné les deux premiers à 1,000 francs d'amende, les deux autres à 500 francs pour diffamation et injures envers M. Pamard, maire d'Avignon et député au Corps législatif. La cause est au rapport de M. le conseiller Camuset.

Les pièces relatives à l'affaire Dumollard ne sont pas encore parvenues au greffe de la Cour de cassation.

L'*Ami de la Religion* vient de se pourvoir en cassation contre l'arrêt de la Chambre des appels de police correctionnelle qui a confirmé le jugement de première instance dans l'affaire des signatures. On se rappelle qu'aux termes de ce jugement l'*Ami de la Religion* a été condamné à 500 francs d'amende.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'*Agence Havas* nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Londres, 19 février.

Les consolidés sont restés de 92 7/8 à 93.

Le marché aux blés est peu animé ; les prix n'ont pas varié.

A Liverpool, le marché aux cotons a ouvert avec animation. Les ventes dépassent 10,000 balles.

Marseille, 19 février.

D'après les dernières dépêches de Constantinople, de nouvelles offres seraient faites pour l'emprunt. Plus de 6 millions de piastres seraient arrivées d'Angleterre pour être versées dans la caisse des remboursements des caïmés.

Livre turque, 184. — Consolidés nouveaux, 72.

Breslau, 18 février.

La *Gazette de Silésie* apprend de Varsovie de bonne source que, si la tranquillité continue en Pologne, l'empereur aurait l'intention d'aller lui-même à Varsovie au printemps prochain.

Pékin, 15 janvier.

L'insurrection, dans la province de Shantong et dans les provinces centrales, fait des progrès. Les rebelles ont annoncé au consul anglais à Hankows qu'ils avaient l'intention d'attaquer cette ville et plus tard Sanghaï. Ils ont promis d'user de ménagement ; mais aussi ils ont ajouté qu'en cas de résistance ils détruiraient tout.

Bordeaux, 19 février.

La *Guienne*, venant du Brésil, est arrivée aujourd'hui à Panillac à 8 heures 20 minutes.

New-York, 6 février.

La Chambre de commerce de New-York a adopté à l'unanimité la résolution de soutenir le gouvernement en acceptant du papier-monnaie.

Les nouvelles du Mexique annoncent que la desunion intérieure est terminée ; tous les partis se sont unis pour résister à l'invasion étrangère.

L'expédition de Burnside est toujours enveloppée de mystère ; on n'a reçu d'elle aucune nouvelle définitive.

La *Tribune* assure que le président Lincoln et le ministre de la guerre prendront le commandement de l'armée. Le général Mac Clellan commandera l'armée du Potomac.

Le consul américain à Honolul, arrivé à Washington, annonce que des agents ont été envoyés en Angleterre pour hypothéquer à l'Angleterre toutes les îles Sandwich.

M. Schurtz, ministre américain espagnol, est arrivé à Washington.

Turin, 18 février.

Dans la Chambre des députés, interpellé par M. Avezzana, le baron Ricasoli déclare qu'il n'est pas dans l'intention d'envoyer des navires pour renforcer l'expédition du Mexique. Seulement il a jugé utile d'envoyer quelques frégates dans les colonies pour y protéger les sujets italiens.

Une pétition des habitants de Bergame contre l'évêque a été renvoyée au ministre.

Madrid, 18 février.

M. Mon est arrivé ce matin.

Dans le Congrès, le ministre de l'intérieur a reproduit le projet de loi sur la presse.

Le gouvernement est autorisé à ratifier le traité avec le Maroc.

Constantinople, 18 février.

Dans l'Herzegowine, Channa et Quova font leur soumission : celle des insurgés de Zoubdja est attendue, si Namplie est tombée aux mains d'insurgés militaires.

Athènes est tranquille.

Fuad-Pacha prépare un rapport sur la situation financière et sur les moyens de liquider la dette flottante des caïmés.

FAITS DIVERS.

L'hôtel de la Paix, au boulevard des Capucines, à Paris, effacera sans doute tout ce que l'imagination peut rêver de plus gigantesque dans ce genre. Le vaste caravansérail, clef en main, reviendra à la bagatelle de 19 millions. Les corridors, les escaliers, les appartements nécessitent l'achat de 40,000 mètres linéaires de tapis de toute espèce — quelque chose comme dix lieues. Cent vingt fenêtres à chaque étage sur les façades seulement, sans comprendre celles qui s'ouvrent sur les cours intérieures. La salle à manger sera disposée pour 300 couverts seulement ; l'argenterie Ruolz, nécessaire au service de la table, coûte 500,000 fr., y compris le prix d'un surtout de 150,000 fr. Il y a 450 chambres à coucher, sans compter les salons, cabinets et vestibules joints aux grands appartements. Les 500 pendules de ces chambres et salons seront reglées deux fois par vingt-quatre heures, à minuit et à midi, par une horloge placée dans la cour d'honneur. C'est par l'électricité que s'opère cette regularisation de la marche de toutes les aiguilles sur les cadrans. Un télégraphe électrique doit faire communiquer l'hôtel de la Paix et l'hôtel du Louvre et mettre ces deux établissements, appartenant à la même Compagnie, en rapport constant, afin que chacun des deux sache ce qui est disponible dans l'autre.

— On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire :*

« Jeudi dernier, dans l'après-midi, de nombreux patineurs s'exerçaient sur la gare de Saint-Laurent, lorsque tout à coup des cris retentissent : « Au secours ! un enfant se noie !.... » En effet, un enfant d'une dizaine d'années s'était aventuré dans un endroit de la gare où la glace, nouvellement formée, s'était ouverte sous ses pas.

» Sans s'inquiéter de la profondeur de l'eau, de l'état de transpiration où les tenait l'exercice du patin, le fils Taupenot et le fils Ordinaire se précipitent au secours de cet enfant. Le fils Taupenot, ayant de l'eau jusqu'au menton et ses patins aux pieds, retenu par la vase et la glace, ne peut avancer que lentement. Cependant le danger est pressant, l'enfant va disparaître. Le fils Ordinaire, qui a quitté ses patins et sa rédingote afin de pouvoir nager plus facilement, s'élance, cassant la glace avec ses poings, et ramène l'enfant à son père, qui se trouvait sur la rive.

» Cet excellent père, loin de remercier les jeunes gens qui s'étaient si généreusement dévoués, n'a pas craint de dire au fils Ordinaire, qui, les mains ensanglantées, lui rapportait son enfant : « la casquette du petit est restée dans le trou ; puisque vous êtes tout mouillé, vous devriez bien aller la chercher, ça me ferait plaisir. »

— On écrit de Janina en Epire au journal *Ost-und-West :*

« Il y a un mois a disparu de la maison paternelle une jeune personne, la fille du tailleur Christo Kaëano. Toutes les perquisitions restèrent sans résultat pendant plusieurs jours, et ce ne fut que par la suite que la malheureuse mère apprenait que sa fille se trouvait dans le harem du gouverneur général.

» D'après les conseils de l'archevêque, la mère se rendit au palais du gouverneur et réclama sa fille. On lui répondit qu'elle s'était convertie à l'islam et qu'il lui était interdit d'avoir désormais des relations avec les mécréans. La consternation des chrétiens qui habitent Janina fut extrême, quand ils virent que le gouverneur lui-même, en depit des consuls et des stipulations du traité de Paris de 1856, donnait un pareil exemple de débordement.

» Les anciens de la communauté chrétienne se rendirent auprès de l'archevêque pour le décider à intervenir plus énergiquement ; mais toutes ces démarches furent inutiles. Le pacha affirma, en jurant par le prophète, que la jeune fille était venue spontanément auprès de lui pour se convertir à la foi musulmane.

» Le métropolitain eût été fondé à lui répliquer que, même d'après la législation turque, un enfant de dix-sept ans est encore sous la tutelle de ses parents ; mais il préféra garder le silence par des raisons faciles à comprendre. Enfin les parents ont donné à ce sujet une note écrite aux consuls étrangers qui résident à Janina. »

— On a beaucoup parlé durant ces derniers jours, dans le monde des affaires, de l'arrestation d'un garçon de recette de la Banque de Dusseldorff-Darmstadt, qui avait pris la fuite, emportant 102,500 thalers.

Le *Journal des Chemins de fer* du 10 août 1861 contenait un avis par lequel on offrait 5,000 thalers de récompense (le thaler vaut 3 fr. 75 c.) à la personne qui ferait arrêter cet homme, nommé Wilhem Reichnaw, qui avait disparu, le mois précédent, après avoir touché à la poste, pour le compte de ladite banque, cette somme divisée en coupons de chacun 50 thalers.

Le *Droit* donne aujourd'hui les détails qu'on va lire et qui paraissent très précis.

On avait quelques raisons de penser que l'infidèle employé s'était réfugié à Paris ; cependant les recherches qu'on y fit demeurèrent pendant plusieurs mois infructueuses.

Dernièrement l'attention de MM. Allard et Rodrigues, associés dans l'exploitation d'une maison de change, fut attirée sur un individu qui venait fréquemment chez eux pour négocier des valeurs allemandes. Déjà les opérations faites par ce nouveau client atteignaient un total de 280,000 fr. Ayant conçu à ce sujet quelques soupçons, les changeurs crurent devoir les communiquer à M. Ducheylard, commissaire du quartier Vivienne, dans un intérêt public et parce qu'ils avaient été avisés du vol important commis en Prusse. En conséquence, ce magistrat prit des mesures pour faire surveiller le personnage dont on lui avait donné le signalement.

Les deux inspecteurs du commissariat qui, dans cette affaire, ont fait preuve d'autant d'intelligence que d'habileté, se mirent eux-mêmes en campagne.

Ils ne tardèrent pas à trouver leur homme à la Banque, au moment où il attendait le paiement d'un mandat de 50,000 fr. que les changeurs lui avaient délivré en échange de pareille somme en thalers. Ils le reconnurent pour un nommé D..., tenant un hôtel meublé, rue de la Michodière.

Ils lui dirent qu'ils étaient porteurs d'un mandat contre lui, et qu'il devait avoir dans sa maison un individu nommé Reichnaw ; il répondit que cet homme avait effectivement demeuré dans son hôtel, mais qu'il en était parti pour se rendre en Amérique.

Sans se payer de ces paroles, les inspecteurs se mirent en quête et se rendirent avec lui à l'hôtel. Là, ils pénétrèrent dans un appartement où un homme était au lit. L'un d'eux prononça à haute voix le mot *thaler*. L'homme aussitôt parut en proie à une agitation extrême, et, par un geste de désespoir, plaça ses mains sur sa tête. Il n'y avait plus à en douter, c'était le voleur tant cherché.

Se voyant ainsi découvert, son motion fut si grande qu'il ne fit pas la moindre difficulté pour suivre les inspecteurs au commissariat. Là il convint qu'il était bien Wilhem Reichnaw, et il essaya de bâtir une histoire pour expliquer son détournement.

Il avait, déclara-t-il, touché à la poste les 102,500 thalers ; mais, en sortant de cet établissement, il s'était vu subitement attaqué par plusieurs individus qui l'avaient baillonné et entraîné dans un bateau.

Ils l'avaient conduit ainsi à Amsterdam, où ils l'avaient abandonné après s'être emparés de ses valeurs. A partir de ce moment, il avait cherché par tous les moyens possibles à recouvrer les thalers ; il y avait réussi en partie, et il se disposait à regagner Dusseldorff lorsqu'on l'avait arrêté.

Bientôt Wilhem Reichnaw fut amené à reconnaître l'absurdité de ce système, et finit par se décider à faire des aveux complets. Après avoir reçu l'argent à la poste, l'idée lui était venue de se l'approprier, et, au lieu de rentrer à la banque, il s'était rendu en ville chez un de ses amis, nommé Sander. Sur la promesse d'une partie de la somme soustraite, il avait décidé celui-ci à être son complice. Tandis qu'on le cherchait partout au loin, il était resté pendant trois mois caché dans le logement de Sander à Dusseldorff. Les trois mois écoulés pensant que le bruit de ce vol s'était un peu assoupi, les deux amis étaient partis pour Paris et étaient descendus dans un hôtel, rue de la Chaussée-d'Antin, où ils se faisaient passer pour les deux frères.

Cependant, comme on s'étonnait de leur peu de ressemblance, l'un étant très brun et l'autre très blond, ils avaient déclaré ensuite qu'ils étaient seulement beaux-frères. Dans cet hôtel, ils faisaient bombance ; en quatre jours seulement, ils y avaient dépensé 2,500 fr.

Au bout de quelque temps, Sander avait quitté Paris, et Reichnaw y était resté. Celui-ci avait fait connaissance du nommé D..., dont il se servait pour la négociation de ses thalers, et, sous le nom duquel il avait loué l'hôtel de la rue de la Michodière. Cet intermédiaire était d'autant plus nécessaire à Reichnaw, qu'il ne connaît pas un mot de français. Loin d'avoir envie de retourner à Dusseldorff lorsqu'on l'avait arrêté, il était au moment de partir pour l'Amérique.

Une perquisition opérée par M. Ducheylard, dans l'appartement qu'occupait Reichnaw, y avait fait découvrir 6,000 fr. en billet de banque et en or, ainsi des valeurs disséminées de tous côtés, dans tous les meubles et même sous quelques-uns d'entre eux. On avait pu réunir ainsi et saisir 76,000 thalers, représentant 285,000 francs. D'un autre côté, le directeur de la Banque de Dusseldorff s'était rendu à Paris et avait reconnu Reichnaw pour le garçon de recette chargé par lui d'aller toucher à la poste les valeurs dont il a été question plus haut.

En conséquence, l'arrestation de l'inculpé a été maintenue et le directeur de la banque lésée va se mettre en mesure d'obtenir son extradition.

Quant à D..., il a affirmé qu'il ignorait complètement le détournement et qu'en s'employant pour le compte de Reichnaw, il croyait avoir affaire à un riche étranger. Rien n'étant venu jusqu'ici faire suspecter la sincérité de ces allégations, il a été relaxé.

— On lit dans *le Médocain* :

« Un individu d'origine espagnole a été arrêté vendredi dernier à Saint-Laurent, au milieu des bois. Cet individu était porteur d'un révolver à six coups et d'une somme d'argent très importante, avec croix, bagues et chaînes. Enfermé dans la prison de Saint-Laurent, il a tenté de s'évader pendant la nuit. Cette tentative n'a pas réussi. Il a été conduit à la maison d'arrêt de Lesparre, où la justice a commencé une instruction à son sujet. Il paraît qu'au moment où il s'est vu pris, cet individu a tiré un coup de son révolver sur un gendarme, qu'il a heureusement manqué. »

— La cité sainte des mahométans vient d'être ravagée par une épouvantable tourmente. Une lettre adressée au mollah de Beyrouth donne sur la catastrophe de la Mecque les détails suivants :

« Le 17 décembre, contre toute attente, le ciel se couvrit de nombreux nuages noirs et épais, que les éclairs sillonnaient. Tout-à-coup le tonnerre et la pluie éclatèrent avec un fracas épouvantable ; une immense trombe d'eau s'abattit sur la ville. La foudre, à chaque instant, faisait rouler d'énormes morceaux de rochers du haut de la montagne qui avoisine la ville. En un instant, il y eut une inondation générale, et les habitants furent reduits à monter aux étages supérieurs.

» Plusieurs mahométans conçurent l'idée de se réfugier dans la grande mosquée du Prophète ; mais la Kabla, preservée un moment, fut aussi submergée et dix-huit fidèles y trouvèrent la mort.

» Les eaux detruisirent une grande partie de la bibliothèque sacrée, et beaucoup d'objets d'or et de pierres précieuses furent emportés. Les pertes de la mosquée seule s'élèvent à plus de 2 millions 500,000 piastres.

» Dans la ville, trois cents maisons se sont affaissées, ensevelissant sous elles un grand nombre de victimes.

» Les eaux ne s'écoulèrent que troisième jour, laissant dans la ville le spectacle le plus terrible et le plus navrant.

» Djeddah, l'échelle de la Mecque, a aussi beaucoup souffert de la tourmente. »

BULLETIN FINANCIER.

19 février 1862.

La Bourse a été aujourd'hui très agitée et la baisse a encore prévalu. Cette baisse a surtout affecté la rente 3 0/0 et aussi le Mobilier. Quant aux chemins ils sont restés complètement en dehors du mouvement et si leurs cours ont un peu fléchi vers la fin de la Bourse, ce n'a été qu'en raison de la réaction qui affectait le 3 0/0. Les deux premières heures de la Bourse s'étaient écoulés dans un calme de bon augure. La rente 3 0/0 était faible, mais elle se tenait au cours d'hier de 70.40 à 70.30. Ce n'est que vers deux heures et demie que des offres considérables sont venus jeter la panique sur le marché. Tout d'abord le 3 0/0 est tombé à 70 fr. par soubresants de 10 c. ; puis le cours de 70 a été décroché sans discussion, le mouvement de baisse s'est accéléré et le 3 0/0 est tombé à 69.65. Il a ensuite repris à 69.95 et clôture à ce cours en baisse de 45 c. Le 4 1/2 0/0 a également baissé. A terme il est tombé de 100.50 à 99.60 et au comptant de 100.25 à 99.

Les chemins ferment en baisse légère. Ils étaient même cotés en hausse sur les premiers cours, lorsque la panique s'est produite. L'Orléans a fait 1375, 1380 et 1370 ; le Nord 1015, 1022.50 et 1017.50 ; le Lyon 1082.50, 1087.50 et 1080 ; le Midi 728.75, 731.25 et 725 ; le Lombard 448.75, 450 et 443.75, et l'Autrichien 505 et 502.50. Le Mobilier a ouvert à 762.50, il a fait au plus haut 766.25 et clôture à 755. L'Emprunt italien était en hausse, pendant la première partie de la Bourse. Il a 68.25, il s'est élevé à 68.70 ; il est ensuite retombé et clôture à 68.15. Les consolidés sont arrivés sans changement de 92 1/8 à 93.

La cote de Vienne était moins bonne.

Pour tous les articles non signés, J. REBOUX.

DOUAI. — AFFAIRE MIRÈS. Au moment où l'affaire Mirès, qui a eu tant de retentissement, va se présenter de nouveau devant la cour impériale de Douai, il est opportun de présenter au public des documents qui le mettront à même de juger avec une certaine connaissance des choses et par conséquent de suivre avec plus d'intérêt encore la nouvelle phase dans laquelle va entrer cette affaire.

Un éditeur de Douai vient de réunir tous ces documents. On comprendra de quelle utilité doivent être ces publications pour qui cherche à se rendre compte des détails d'une affaire aussi ardue, aussi compliquée de chiffres et d'opérations de bourse. Il est impossible d'y parvenir seulement par une lecture rapide des journaux qui ont publié des comptes-rendus du procès. (Voir aux annonces.) 2917

CHEMIN DE FER DU NORD.

Service de Lille à Mouscron, et vice versâ.

Départs de Lille à Roubaix, Tourcoing et Mouscron à 5.40 7.20 8.30 10.15 11.45 m. 2.05 3.15 4.40 6.05 8.25 11.15 soir.

Roubaix à Tourcoing et Mouscron à 5.58 7.40 8.47 10.34 matin, 12.03 2.23 3.33 4.58 6.23 8.43 11.30 soir.

Tourcoing à Mouscron, à 6.07 7.50 8.56 10.44 matin, 12.11 2.32 3.41 5.09 6.34 8.51 soir.

Départs de Mouscron à Tourcoing, Roubaix et Lille à 6.45 8.40 10.60 11.28 m. 1.02 3.15 4.48 7.15 8.03 9.30 soir.

Tourcoing à Roubaix et Lille à 5.10 6.55 8.50 10.10 11.43 matin, 1.10 3.30 4.58 7.27 8.13 9.40 soir.

Roubaix à Lille à 5.17 7.03 8.58 10.18 11.53 m., 1.18 3.38 5.08 7.37 8.23 9.50 soir.